

Fonds d'Aide à la Pratique Sportive (FAPS)

Formulaire de demande Saison 2024-2025

Un dispositif pour favoriser l'activité sportive des jeunes Villejuifois-es

Qui peut en bénéficier ?

Tous·tes les mineur·e·s, émancipé·e·s ou non, et les jeunes majeur·e·s jusqu'à 25 ans qui pratiquent une activité sportive proposée par une association adhérente et/ou affiliée à une fédération sportive, handisport ou de sport adapté et proposant des modalités tarifaires et/ou de gestion de trésorerie favorisant l'accès à la pratique sportive.

Conditions à remplir :

- Justifier de sa résidence dans la commune depuis au moins 2 mois à la date de dépôt de la demande,
- Avoir préalablement réglé la cotisation à l'association sportive,
- Avoir un quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) inférieur ou égal à 1700 ^{*(1)} ou être un·e mineur·e émancipé·e ou être un·e majeur·e de 25 ans au plus, autonome et déclarant ses impôts ^{*(2)}.

Comment en bénéficier ? Où déposer ma demande ?

En remplissant le formulaire page 2 et en le faisant parvenir AVANT LE 30 JUIN 2025 :

Lieux	Horaires
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 1 esplanade Pierre-Yves Cosnier 01 45 59 20 20	Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 8h30 à 12h
Mairie annexe Ambroise-Croizat 2 rue Ambroise Croizat 01 45 59 23 80	Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h 2 ^e et 3 ^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie annexe Auguste Rodin Place Auguste Rodin 01 45 59 23 60	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 1 ^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie annexe Les Petits Ormes 2 rue Henri Luisette 01 45 59 25 90	Lundi de 13h30 à 18h Mardi et mercredi de 13h30 à 17h Vendredi de 13h30 à 16h 4 ^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie annexe Alexandre Dumas 50 avenue Salvador Allende 01 86 93 35 60	Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Quels justificatifs fournir ?

- Le formulaire de demande complété,
- La fiche d'adhésion 2024-2025 avec le tampon du club sportif,
- Un justificatif d'identité du demandeur + le livret de famille ou acte de naissance pour les enfants mineurs.
- Un justificatif de domicile à Villejuif depuis au moins 2 mois (quittance de loyer, acte de propriété, attestation d'élection de domicile, ou certificat d'hébergement avec quittance de loyer ou taxe foncière de l'hébergeant) ou dernier avis d'imposition ou non-imposition sur le revenu établi sur Villejuif (*recto/verso*),
- La notification mentionnant le quotient familial CAF en vigueur et celle mentionnant le quotient calculé en mai 2024^{*(1)},
- Le dernier avis d'imposition ou non-imposition sur le revenu^{*(2)},
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Quel est le montant de l'aide ?

- Pour un Mineur·e non émancipé·e et/ou majeur·e âgé·e de 25 ans au plus rattaché·e au foyer fiscal familial : remboursement selon le quotient familial et le coût de l'activité sportive (300€ maximum), après déduction des autres aides financières (Forfait Loisirs Jeunes, ...). L'aide est majorée de 50% pour les filles mineures,
- Mineur·e émancipé·e et/ou majeur·e de 25 ans au plus, autonomes et déclarant ses impôts : 40% de la licence pour les garçons et 60% de la licence pour les filles.

Comment est versée la somme accordée ?

Après acceptation du dossier, l'aide est versée par mandat administratif du Trésor Public sur le compte bancaire du demandeur ou de la demandeuse ou de son représentant légal (mineur·e émancipé·e ou majeur·e jusqu'à 25 ans qui ne dispose pas d'un compte bancaire).

Fonds d'Aide à la Pratique Sportive (FAPS)

Formulaire de demande Saison 2024-2025

Un dispositif pour favoriser l'activité sportive des jeunes Villejuifois-es

Demandeur(s)			
☐ Monsieur	☐ Madame	Situation Familiale	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom :		☐ Célibataire	Nom :
Prénom :		☐ Marié·e	Prénom :
Date de naissance :		☐ Divorcé·e	Date de naissance :
Lieu de naissance :		☐ Veuf·ve	Lieu de naissance :
Profession :		☐ Pacsé·e	Profession :
Tél :		☐ Vie maritale	Tél :

Adresse : 94800 VILLEJUIF

Ancienneté dans la commune :

Bénéficiaire(s)			
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance

Je, soussigné·e, atteste l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et :

☐ Être bénéficiaire d'un Forfait Loisirs Jeunes ☐ ne pas être bénéficiaire d'un Forfait Loisirs Jeunes

Date : Signature :

Traitement du dossier :

- Aucune demande n'est instruite immédiatement à l'accueil.
- Tout dossier incomplet est ajourné, dans l'attente de la réception des pièces justificatives manquantes.
- Toute décision est notifiée aux intéressés.
- Le droit au FAPS est ouvert à compter de la date de réception de la demande complète.

Cadre réservé à l'Administration

Réceptionné le : Déposé ☐ Adressé ☐
Complet ☐ À compléter ☐

Les traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi que les traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers sont effectués dans le respect de la loi n° 78-17 du



Fonds d'Aide à la Pratique Sportive (FAPS)

Formulaire de demande Saison 2024-2025

Un dispositif pour favoriser l'activité sportive des jeunes Villejuifois-es

6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées. À ce titre, l'utilisateur dispose, notamment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ce droit par le biais d'un courrier adressé au Président du CCAS.